

## NOUS SOMMES CONTRE LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE 9 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS DU MÉGADÉPOTOIR DE STE-SOPHIE PARCE QUE :

- 1- Ste-Sophie dans les Laurentides, n'est pas la poubelle du Québec. Plus de 20% de tous les déchets domestiques du Québec y seraient enfouis.
- 2- Ce mégadépotoir amènera un déferlement <u>quotidien de plusieurs centaines de camions</u> <u>d'ordures</u> sur l'autoroute 15 (Et le tourisme ?) et sur la route 158 qui est bordée de résidences, écoles et de petits commerces. La 158 a déjà une triste réputation en terme d'accidents mortels et graves.
- 3- Il est reconnu qu'actuellement ce site d'enfouissement contamine tout le secteur en particulier l'eau souterraine qui s'écoule en direction de terres agricoles et de puits d'eau potable municipaux de Ste-Anne-des-Plaines.
- 4- Des alternatives existent. Ex : petits dépotoirs régionaux plus facile à gérer et à rendre sécuritaires. Il y en a actuellement plus de 50 reconnus par Québec !
- 5- On laisserait un héritage regrettable aux générations futures.
- 6- Le méga-enfouissement de déchets va à l'encontre des objectifs de recyclage de la Politique guébécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008
- 7- Le bioréacteur sert de façade et de justification au méga-enfouissement de 9 millions de tonnes de déchets. Ce mode de gestion des déchets est le contraire du développement durable. Il pourrait entraîner le développement régional dans une voie sans avenir.
- 8- Le méga-enfouissement, c'est aussi le transport par camions des déchets provenant d'un peu partout au Québec. Les gaz à effet de serre issus de millions de litres de diesel brûlés pour transporter ces déchets à Ste-Sophie n'ont même pas été évalués encore moins leur impact sur la santé publique, la qualité de l'air et les changements climatiques(Protocole de Kyoto).
- 9- Et nous comptons aussi sur le préfet St-Onge et les maires de la MRC Rivière-du-Nord (Claude Charbonneau de Prévost, Roland Charbonneau de St-Colomban, Marc Gascon de St-Jérôme et Yvon Brière de Ste-Sophie) qui ont <u>actuellement</u> le pouvoir par la loi 90 <u>d'interdire ou de limiter l'importation de déchets provenant de l'extérieur du territoire</u>, pour qu'ils exercent ce droit dans l'intérêt public, tel que signifié depuis avril 2003 via une pétition signée par plus de 1 000 citoyens-nes.

Linda Déry coordonnatrice